

Syndrome de fatigue chronique et fibromyalgie

Nouveau code de facturation pour les médecins ontariens

Le 1^{er} avril 2006, le Ministère de la Santé de l'Ontario a reconnu la situation difficile dans laquelle se trouvent plusieurs patients atteints du syndrome de fatigue chronique et de fibromyalgie. En effet, le suivi de ces cas complexes requiert davantage de temps de la part du médecin qui, lui, est rémunéré à l'acte. Le résultat était le suivant : le patient devait revenir plusieurs fois visiter son médecin avant de faire le tour de ses nombreux problèmes. Parfois même, les médecins refusaient de prendre en charge ces cas difficiles.

Le Ministre de la Santé de l'Ontario a reconnu que les patients atteints de fatigue chronique et/ou de fibromyalgie ont besoin de plus de temps de consultation dans le cabinet de leur médecin. Le **code de facturation spécial K037** a donc été créé à cet effet. Les médecins peuvent désormais être adéquatement compensés pour tout le temps qu'ils prennent avec leurs patients atteints de fibromyalgie/fatigue chronique.

De plus, le nouveau code K037 permettra de collecter davantage de statistiques sur ces syndromes dans la province de l'Ontario.

Ce progrès dans la reconnaissance et le traitement de la maladie est le fruit d'efforts concertés de la part de plusieurs organismes dont le *Réseau ME/FM d'action national*. Un grand merci à tous les intervenants impliqués.

Maintenant que l'Ontario possède un code de facturation spécifique pour le syndrome de fatigue chronique et la fibromyalgie, il est à espérer que les autres provinces canadiennes emboîteront le pas dans un avenir rapproché.

Ginette Lacourse

26 mai 2006

Source : communiqué émis par M^{me} Audrey MacKenzie, RN, The Myalgic Encephalomyelitis Association of Ontario.